

2023-06-23-21 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) POUR LA PÉRIODE 2024 – 2029

Par délibération n° 2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029.

Avec l'élaboration de ce septième PLH, elle se dote d'un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique locale de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 68 communes qui composent la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM). Ce document-cadre vise à répondre aux besoins en logements de tout le territoire et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il indique les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et aux principes qu'il a fixés.

Le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de GBM, les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020, année du début de la mission d'étude confiée après consultation au groupement d'étude piloté par Guy Taieb Conseil.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH se compose ainsi :

- un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de GBM ;
- des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. Elles sont au nombre de 4 :

- Axe 1 : Recréer des parcours résidentiels complets,
- Axe 2 : Réinvestir le parc existant,
- Axe 3 : Intégrer l'habitat dans son environnement, et renforcer l'articulation entre les projets de territoires et les outils,
- Axe 4 : Renforcer la capacité d'ingénierie de GBM.

- un programme d'actions, qui décline les objectifs en 15 actions à mener durant les six prochaines années, dans l'objectif d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et en hébergement des habitants, actuels et futurs, de l'agglomération de GBM.

Ce programme se décompose ainsi :

- 1 : Soutenir le développement d'une offre accessible, en faveur d'une meilleure mixité sociale et territoriale
- 2 : Restructurer et étoffer les solutions de logements pour les jeunes, les étudiants et les jeunes apprentis
- 3 : Encourager l'innovation dans le logement pour les seniors autonomes et les personnes en situation de dépendance (dont handicap)
- 4 : Développer une offre complémentaire pour les publics les plus précaires et favoriser l'accompagnement social
- 5 : Assurer l'accueil des Gens du Voyage par la mise en place d'équipements dédiés
- 6 : Réinvestir le parc ancien et vacant
- 7 : Contribuer à l'atteinte de l'objectif de transition énergétique
- 8 : Accompagner le parc en copropriétés
- 9 : Poursuivre la lutte contre le mal-logement
- 10 : Définir un cadre de construction et d'échanges avec les opérateurs
- 11 : Assurer la transition vers un mode de production privilégiant les cœurs de bourg et centre-villes
- 12 : Renforcer l'action foncière de maîtrise publique pour la maîtrise des programmes et des prix
- 13 : Renforcer le rôle de chef de file de l'habitat
- 14 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier
- 15 : Animer et coordonner la politique de l'habitat.

La mise en œuvre du programme d'actions, vise à permettre sur une période de 6 ans, d'atteindre une population intercommunale en phase avec les objectifs du SCOT de l'agglomération bisontine en révision, à savoir une croissance démographique de 790 habitants par an pour le territoire de GBM.

Ce scénario de peuplement retenu est un scénario basé sur une attractivité résidentielle consolidée, et doit permettre de produire par an un total de 900 logements par an, dont 30 en reconquête de logements vacants.

Il doit également proposer une programmation chiffrée et territorialisée de la production de logements locatifs sociaux.

Pour la commune de Torpes, les objectifs de production sont les suivants :

- Production pour la commune de Torpes : objectif de 22 logements
- Dont production neuve de logements sociaux (PLAI, PLUS, PSLA) : objectif à partager avec les communes du bassin de proximité de Montferrand-le-Château hors Montferrand-le-Château de 1 PLAI, 2 PLUS et 8 logements en accession sociale.

* * * * *

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 302-1, R 302-1-1 à R. 302-1-4 et les articles R. 302-9 à R.302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,
VU le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif au Programmes Locaux de l'Habitat,
VU la délibération n°2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT la nécessité d'émettre un avis sur le projet de PLH de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole dans les deux mois suivant sa transmission,

Le conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité des votants

ÉMET un AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de PLH tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2023 et ci-annexé.

2023-06-23-22 : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC L'ONF

Le Conseil Municipal de la Commune de Torpes **donne son accord** pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicéa), pour un volume prévisionnel annuel de 130 m³.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal **autorise** le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal **donne son accord** pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Torpes, la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

Décide de confier à l'ONF une mission d'assistance

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Depuis la prescription du PLUi en 2019, après une année 2020 placée sous le signe de la covid, les travaux repris en 2021 ont permis de faire émerger les enjeux du diagnostic stratégique du territoire. Courant 2022, ces enjeux se sont traduits en principes, préfigurant l'arborescence du PADD, le document politique du PLUi.

Depuis, ces principes ont fait l'objet d'une rédaction et d'une illustration, de manière à concevoir un document écrit d'une cinquantaine de pages.

Ce document a été transmis aux membres du conseil municipal au format dématérialisé le 16 mai dernier.

: <https://partage.grandbesancon.fr/index.php/s/YKckTW4XTKXDCJM>

Un autre débat aura vraisemblablement lieu en 2024 : en effet le document rédigé qui vous a été remis sera amené à évoluer au grès des remarques politiques qui pourront être formulées, mais également possiblement selon les évolutions du cadre législatif mouvant (ZAN, notamment) que nous connaissons.

Les conseillers sont invités à débattre de de PADD.

➤ Informations et questions diverses

Démarrage travaux salle SP et chaufferie. Prévus à partir du 26 juin. L'accès aux écoles se fera par la route de Routelle. Une réunion sur place avec le STA (département) est prévue le 26 juin afin d'étudier la possibilité de sécuriser les lieux.

Le planning des travaux a été présenté aux associations et à la directrice de l'école. Des consignes, de stockage notamment, ont été communiquées.

La notification de subvention DETR nous est parvenue pour un montant de 254 712 €. À la suite d'une réclamation déposée par la commune, cette somme a été portée à 274 691,09 €.

Notre dossier a été retenu lors de la commission Effilogis (Région) Une subvention de 110 000 € est accordée. Idem pour le Syded (subvention de 105 000 €). Ce qui porte actuellement le montant de subventions notifiées à 631 691 €

Information PLUI

Les contraintes liées au PLH et à la loi ZAN vont remettre en question le zonage AU. Nous serons probablement invités à en déclasser une partie. Le projet d'aménagement de la zone 1AUc est au point mort.

Une rencontre avec les services du PLUI doit être programmée en juillet.

Modifications demandées :

Matérialiser une liaison entre la rue de la Hutte Gallo-Romaine et la rue de Trébillet ;

Commune de Torpes – Conseil Municipal du 23 JUIN 2023

Ne pas supprimer la zone AU la zone 2AU mais plutôt la réduire.

Dans le cadre du diagnostic écologique du ruisseau des 3 Chevaliers, M. Groubatch viendra inventorier les peuplements piscicoles sur 3 secteurs le mercredi 28/06 prochain à partir de 9h15.

Il commencera par la station située le plus en aval à Routelle. Les conseillers intéressés et disponibles sont les bienvenus.

Restriction provisoire des usages de l'eau : Niveau Alerte sur l'ensemble du département paru ce jour par arrêté préfectoral.

Tour de table :

J. Girard rapporte qu'au conseil d'école il a été demandé une augmentation du temps ATSEM (1 ou 2 après-midis supplémentaires) justifiée par l'effectif (14 enfants).

G. Leroy suggère d'acquérir un panneau d'affichage électronique pour améliorer la communication sur le village.

E. Renaud signale un nid de poule rue du Centre.

D. Antoine fait un point sur le projet Natura 2000 : celui-ci porte sur une extension de 15 000 hectares, principalement le long de la vallée du Doubs. Elle fait part de la crainte des exploitants agricoles quant aux contraintes et engagements qu'ils subiraient.

V. Quivogne interroge quant à l'entretien des espaces verts par le SIVOM.

N. Bodin a récupéré les panneaux qui seront à installer près de la mare des Montoux.

M. Mairey fait un point sur les décorations de Noël et annonce une visite à Boussières mercredi 28 à 20h pour s'inspirer et pour les échanges. Budget estimé à 500 euros. Rappel : besoin de 800 bouteilles de lait pour construire un igloo.

Ph. Bernardin s'interroge sur le fait que Torpes ne participe pas au marché des 4 villages. R. : les communes à l'origine du projet n'ont pas souhaité y associer le village.

Séance levée à 23 heures

Le Maire,
D. Jacquin

Le secrétaire,
N. Bodin